

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 24 (1952)

Heft: 11

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

Les architectes à la conférence internationale des artistes

Convoquée par l'Unesco, la première conférence internationale des artistes vient de terminer ses travaux à l'Isola San-Giorgio, à Venise.

Des centaines d'artistes : architectes, peintres, sculpteurs, musiciens, hommes de lettres, de théâtre et de cinéma, délégués par leurs organisations internationales ou par leurs pays respectifs, ont, pendant huit jours, discuté les nombreux problèmes qui leur sont propres et qui, souvent, leur sont communs.

Placée sous la présidence de l'illustre compositeur italien Ildebrando Pizzetti, la conférence a élu six vice-présidents, parmi lesquels les architectes Le Corbusier et Hakon Ahlberg. C'est l'écrivain américain Thornton Wilder qui a été élu rapporteur général.

La conférence s'est divisée en cinq comités. Celui des arts plastiques a été placé sous la présidence de l'architecte Paul Vischer, chef de la délégation de l'Union internationale des architectes (U. I. A.) ; son rapporteur était M. Hans-Erling Langkilde, président de la Section nordique de l'U. I. A., membre de la délégation du Danemark.

Ce comité a examiné, principalement, le problème de la collaboration entre architectes, peintres et sculpteurs. Deux groupes de travail, dont les rapporteurs étaient respectivement MM. Alfred Roth (Suisse) et William Holford (Royaume-Uni), tous deux membres de la délégation de l'U. I. A., ont étudié les moyens pratiques qui seraient de nature à faciliter cette « synthèse des arts plastiques » que souhaitent tous les architectes et tous les peintres et sculpteurs.

De leur côté, les peintres et les sculpteurs, constatant que seuls parmi les artistes, ils n'étaient représentés sur le plan international par aucune organisation, ont décidé la création d'une Association internationale des artistes ; Gino Severini a été élu président du Comité provisoire de cette nouvelle organisation.

Une résolution, invitant le directeur général de l'Unesco à entreprendre des démarches en vue de la conclusion d'une convention entre gouvernements réglementant les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme sur la base des recommandations de l'Union internationale des architectes, a été adoptée à l'unanimité.

La résolution présentée par le Comité des arts plastiques concernant la convention internationale pour les droits de douane sur les œuvres d'art a été adoptée, ainsi que trois résolutions concernant les droits de reproduction, le droit d'auteur, et le « droit de suite ».

Les architectes étaient particulièrement bien représentés à la conférence.

Deux parmi eux faisaient partie du Comité préparatoire : MM. E. Rogers (C. I. A. M.), et P. Vago, secrétaire général de l'U. I. A.

Parmi les délégués des Etats membres de l'Unesco se trouvaient : le professeur Bartning, président de l'Union des architectes allemands ; le professeur Holzmeister (Autriche) ; M. Léon Stynen (Belgique) ; M. Lucio Costa (Brésil) ; M. Kim Chung-Up (Corée) ; M. Emilio de Soto (Cuba) ; M. H.-E. Langkilde, président de la Section nordique de l'U. I. A. (Danemark) ; M. Ralph Walker, vice-président de l'U. I. A. (Etats-Unis) ; le professeur C. Kitsikis, président de la Section hellénique de l'U. I. A. (Grèce) ; M. Joseph Schonberger (Israël) ; MM. Michelucci, Muratori et Vaccaro (Italie) ; le professeur Takoo Satow (Japon) ; MM. E. Moestue, président des architectes de Norvège, et A. Brinchmann (Norvège) ; M. A.-H. Wegerif (Pays-Bas) ; M. Ralph Tubbs (Royaume-Uni) ; le professeur H. Ahlberg (Suède) ; le professeur W. Dunkel, président de la Commission de la formation de l'architecte de l'U. I. A. (Suisse) ; M. Al. Moiring (Union sud-africaine).

La délégation de C. I. A. M., présidée par Le Corbusier, était composée des architectes italiens Albini, Gardella, Peressutti et Samona.

La délégation de l'Union internationale des architectes, présidée par M. Paul Vischer (Suisse), comprenait : MM. G.-B. Ceas, président de la Section italienne de l'U. I. A. ; Gutton, professeur à l'Ecole des beaux-arts de Paris, membre du Comité exécutif de l'U. I. A. ; W. Holford, président du Comité britannique de l'U. I. A. ; Alfred Roth, président de la Commission des constructions scolaires de l'U. I. A. ; J.-H. van den Broek, professeur à l'Université de Delft, trésorier de l'U. I. A. ; Willy van Hove, président de la Section belge de l'U. I. A. et membre du Comité exécutif de l'U. I. A. ; M. Cart de Lafontaine, membre de la Commission des concours internationaux de l'U. I. A., ancien président de l'Institut d'urbanisme du Royaume-Uni ; Ravnikar et Marrasovich, délégués de la Section yougoslave ; Montuori, l'auteur de la nouvelle gare de Rome ; le professeur J. Tchumi, président de la Section suisse de l'U. I. A. ; M. Jean-Pierre Vouga, délégué général aux Commissions de travail de l'U. I. A. ; Robert Lebrét, secrétaire général de la Section française de l'U. I. A. ; Bastianello, secrétaire général de la Section italienne de l'U. I. A. ; M^{lle} Jacqueline Feldman assurait le secrétariat de la délégation.

Pasteurisation des jus de fruits par l'électricité

Le jus de fruits est conducteur de courant. Il est ainsi possible de chauffer ce jus avec des appareils à électrodes pour le pasteuriser.

Ces appareils peuvent fonctionner avec courant monophasé, biphasé ou triphasé. Le courant-lumière (monophasé) ne donne qu'un rendement médiocre. Il est toujours plus indiqué de relier les appareils soit au courant-chauffage (biphasé), soit au courant-moteur (triphase) qui permettent un rendement de 40 à 110 litres à l'heure. Il ne faut toutefois pas forcer cette production. L'échauffement trop poussé des électrodes risque d'avoir une influence néfaste sur la qualité des jus de fruits. Si la tension est de 380 V., il est conseillé, à partir de 50°, soit de couvrir, soit de raccourcir les charbons.

On prendra soin de s'en tenir strictement aux prescriptions correspondant à chaque type d'appareil et d'observer les précautions nécessaires pour éviter tout accident, notamment :

- a) poser devant le tonneau ou la bonbonne une claie en bois ou une planche sèche ;
- b) introduire l'appareil dans le jus avant de mettre le courant ;
- c) en cas de manipulation nécessaire au tonneau ou à la bonbonne pendant le chauffage, ne pas oublier d'interrompre le courant. Les appareils ne doivent être enclenchés qu'une fois dans le récipient et déclenchés avant leur sortie du récipient ;
- d) si l'on doit quitter un instant le local pendant la marche de l'appareil, il faut absolument fermer ce local à clé pour éviter tout accident à des tierces personnes (enfants tout spécialement).

Si l'appareil ne marche pas, si les fusibles ont sauté ou si les raccords sont défectueux, faire immédiatement appel au service électrique local ou à un installateur électricien. Lors de pannes ou de difficultés de raccordement, ne pas manipuler la prise, mais demander conseil au spécialiste.

On ne s'improvise pas opérateur ; il s'agit de connaître les appareils et méthodes de pasteurisation qui sont au point actuellement et d'avoir acquis la technique nécessaire, soit dans l'un des cours qui sont organisés par les stations cantonales d'arboriculture, soit auprès d'un opérateur qualifié.

Dans plusieurs cantons, des centres régionaux sont à la disposition de l'agriculteur qui désire conserver le jus de ses fruits par la pasteurisation. Le Centre romand de pasteurisation, av. Georgette 1, à Lausanne, est gratuitement à disposition pour tout renseignement dans ce domaine.

Centre romand
de pasteurisation des jus de fruits.

Les plans du nouveau siège de l'Unesco à Paris

Conformément aux décisions de la dernière conférence générale, le secrétariat de l'Unesco a chargé les deux architectes MM. Bernard Zehrfuss (France) et Marcel Breuer (Etats-Unis) et un ingénieur M. Pier Luigi Nervi (Italie) d'établir les plans du nouveau bâtiment destiné à abriter le siège de l'institution.

Ces plans ont pu être déposés et ont reçu l'approbation d'un groupe international d'architectes, composé de MM. Lucio Costa (Brésil), Le Corbusier (France), Walter Gropius (Etats-Unis), Sven Markelius (Suède) et Ernesto Rogers (Italie). Ils viennent d'être adressés aux Etats membres de l'Unesco et seront soumis à la conférence générale qui s'ouvrira à Paris le 12 novembre et qui sera appelée à se prononcer de façon définitive sur le projet.

Composition générale.

Le nouveau siège de l'Unesco serait construit sur un terrain de 670 m. sur 86 m. environ, situé entre la Porte Dauphine et la Porte Maillot en bordure du Bois de Boulogne, et limité par l'avenue de la Division-Leclerc et le boulevard Thierry-de-Martel prolongé par le boulevard de l'Amiral-Bruix.

Il comprendrait trois corps de bâtiment : un immeuble de seize étages destiné aux bureaux, un bâtiment central des conférences et un auditorium. La forme même de l'immeuble sera celle d'un rectangle très allongé, ce qui permettra une plus grande harmonie avec la structure de la ville de Paris. Il aura 17 m. de largeur, 90 m. de longueur et 60 m. de hauteur environ.

Dans leur rapport, les architectes soulignent que malgré ses seize étages, le bâtiment ne dépassera aucun des grands monuments de l'axe Louvre-Tuileries-Concorde-Champs-Élysées-Etoile-Porte Maillot-Porte de Neuilly-rond-point de la Défense. L'Arc de Triomphe lui-même, situé à une altitude plus élevée que la Porte Maillot, dépasserait encore le bâtiment projeté d'une dizaine de mètres.

En ce qui concerne l'orientation, les architectes ont choisi volontairement un sens parallèle au grand axe. Ainsi, les immeubles voisins ne se trouveront pas privés de la vue dont ils jouissent sur le Bois de Boulogne. La distance entre le nouveau bâtiment et ces immeubles serait de 81 mètres pour une hauteur de 60 mètres.

Outre le secrétariat de l'Unesco, les bureaux seraient occupés par les délégations gouvernementales permanentes auprès de l'Unesco, par certaines organisations internationales qui collaborent avec cet

Sait-on que le Français ne dépense pas plus de 5% de son salaire pour son loyer, tandis que l'Allemand, l'Anglais et le Suisse sacrifient à cet effet de 15 à 25% de leur produit du travail ?

organisme et par le Centre d'information des Nations Unies à Paris.

Le bâtiment central grouperait les salles de réunions et notamment celle du Conseil exécutif, le secrétariat des conférences et toutes les dépendances nécessaires aux services de presse, de radiodiffusion et de télévision. Il aurait 9 m. de hauteur, 66 m. de longueur et 112 m. de largeur.

Enfin, la grande salle a été conçue de manière à servir non seulement aux réunions des conférences générales de l'Unesco, mais à être utilisée aussi pour donner des concerts et représentations théâtrales ou cinématographiques. Ses dimensions seraient : 19 m. de hauteur, 39 m. de longueur et 54 m. de largeur.

Problèmes d'architecture.

Dans leur rapport, les architectes affirment leur souci d'envisager non seulement un bâtiment fonctionnel, mais encore un monument exprimant une grande idée.

La destination de l'œuvre et le site de Paris leur ont posé des problèmes architecturaux très particuliers. Les monuments de Paris témoignent en effet chacun des conceptions artistiques de leur époque. Respectueux de cette tradition, les architectes ont voulu que le bâtiment de l'Unesco pût lui aussi porter un témoignage de l'art vivant et constituer une synthèse des efforts accomplis dans le monde pour exprimer l'esprit de l'architecture contemporaine. Cet esprit se retrouvera dans l'opposition du volume vertical et du volume horizontal des deux principaux corps de bâtiment. Il se traduit par le moyen de formes pures, simples et dépouillées, peu susceptibles de se démoder.

Les arts plastiques.

L'édifice tout entier, ajoute le rapport des architectes, serait conçu de façon à intégrer tous les arts plastiques. A cet effet, les architectes ont l'intention de faire appel aux artistes – peintres, sculpteurs, décorateurs – bien avant la mise au point définitive de leur projet. Ainsi, le bâtiment de l'Unesco pourrait réaliser cette synthèse des arts, si difficile à atteindre et constituer un ensemble réellement homogène et harmonieux.

Exécution du projet.

La construction des bâtiments demanderait au total deux ans. Ce n'est qu'en été ou en automne 1955 que l'Unesco pourrait y installer ses services. Le coût de la construction projetée est évaluée à environ \$ 7 678 000, soit 2 687 300 000 de francs français.

Commentaires.

Dans son rapport au directeur général de l'Unesco au sujet de ces plans, le groupe international des cinq architectes déclare :

« Le groupe accepte d'un plein accord les plans présentés. Il est persuadé que les auteurs sont animés de l'esprit qui convient et possède la compétence nécessaire à la réalisation de la tâche ; il leur fait donc confiance et souhaite que le temps et les moyens nécessaires leur soient accordés pour poursuivre le travail ébauché.

« Le projet proprement architectural fait preuve d'une saine conception des fonctions des trois éléments de l'édifice : bureaux, conférences, séances plénières. Les volumes et les formes proposés par les architectes, compte tenu de ces trois éléments, expriment l'efficacité et l'intelligence, et se prêtent à une composition architecturale de valeur.

« Les plans présentés par les auteurs révèlent une compréhension, non seulement pratique, mais très élevée des tâches de l'architecture, permettant d'atteindre, au moment utile, le but que s'est proposé l'Unesco en édifiant son siège, lequel est appelé à devenir de portée mondiale. »

Le logement en Suisse

Le recensement de la population n'enregistre pas seulement les données de notre état civil, mais encore – le lecteur s'en souvient peut-être – notre habitation, les maisons et les appartements dans lesquels nous vivons. Depuis qu'une série de renseignements, résumés ou détaillés, du dernier recensement de décembre 1950 sont disponibles, un bref article sur la situation de l'habitation en Suisse vers le milieu de notre beau siècle paraît être intéressant.

Au moment du recensement, la Suisse comptait environ 4,7 millions d'habitants. Cette population formait 1,3 million de ménages. Par ce terme il faut entendre « l'ensemble des personnes réunies en une communauté domestique ». Un ménage, dans le sens statistique du mot, n'est donc pas nécessairement identique à une famille. Fin 1950, il y avait à la disposition de ces habitants ou ménages 670 000 maisons habitées comprenant environ 1 285 000 logements.

Nous savons assez exactement ce qu'est une personne, mais le bâtiment, dans le cadre d'un recensement de la population, doit d'abord être défini. C'est une maison habitée qui, au jour fixé pour le recensement, est occupée par au moins un ménage appartenant à la population résidente de la commune. Ainsi, sous cette définition tombent par exemple des maisons d'affaires ou d'école, mais aussi des usines et autres, dans la mesure où elles sont habitées, tandis que n'y figurent pas les maisons de vacances ou de week-end dont les habitants sont recensés dans une autre commune. Mais il s'agit ici de questions qui intéressent plutôt le statisticien. Après ces précisions, penchons-nous sur les principaux résultats du dénombrement.

Entre les deux derniers recensements, c'est-à-dire de fin 1941 à 1950, le nombre des bâtiments habités en Suisse a augmenté de près de 70 000 unités ou de 11,4%. C'est, en chiffres absolus et relatifs, l'accroissement le plus fort qui n'ait jamais été enregistré entre deux recensements de la population. La même constatation vaut pour les ménages. Au cours des onze ans qui se sont écoulés de 1930 à 1941, le nombre des ménages a augmenté de 144 000, tandis que de 1941 à

1950, au cours de neuf ans seulement, l'accroissement n'a pas été de moins de 165 000.

Etablissons maintenant le rapport entre population et logement. En Suisse, il y avait, en moyenne, 2 logements par bâtiment (plus précisément 1,9) et par maison habitée exactement 7 personnes ; ce qu'on appelle la densité d'habitation, dont il faudra encore parler. En même temps, un ménage comptait en moyenne 3,6 membres et un logement était occupé par 3,7 personnes.

Voilà les chiffres de la moyenne suisse. Il est évident que la situation est différente selon qu'il s'agit des villes ou de la campagne et qu'un bâtiment en ville diffère de celui de la campagne. On pourra aussi supposer – et le recensement confirme cette supposition – qu'un ménage rural, ainsi que celui d'une petite ville, est composé d'une manière différente et est plus nombreux que dans les villes moyennes ou grandes. Dans la statistique économique suisse, les communes de plus de 10 000 habitants sont appelées villes et celles ayant plus de 100 000 habitants, « grandes villes ».

Le tableau suivant fournit les résultats les plus importants à ce sujet :

Situation de l'habitation selon le recensement de 1950.

	Total de la Suisse	Dont villes de plus de 10 000 habitants
Population résidente.....	4 714 992	1 720 057
Maisons habitées.....	672 883	161 712
Ménages ¹	1 312 204	537 439
Logements ²	1 285 674	519 138
Logements par maison habitée.....	1,9	3,2
Habitants par maison habitée.....	7,0	10,6
Habitants par ménage.....	3,6	3,2

¹ Y compris 5906 ménages collectifs.

² Avec cuisine. Y compris 10 100 logements vacants.

Les résultats correspondent à peu près à l'image que l'on se fait normalement, mais il reste encore à en obtenir la confirmation statistique. Un peu plus d'un tiers de la population suisse habite dans des communes de plus de 10 000 habitants (plus exactement 36,5%). Le nombre des bâtiments est nettement plus faible dans les villes : un peu moins d'un quart (24%), ce qui confirme simplement qu'une maison est en moyenne plus grande en ville qu'à la campagne. Par conséquent, plus de personnes vivent dans une maison à la ville, à savoir 10,6, à comparer avec la moyenne de 7,0 pour toute la Suisse. La densité d'habitation des villes est donc de 50% plus élevée.

Ajoutons encore une rapide rétrospective sur l'évolution du nombre des maisons en Suisse. Nous disposons à l'heure actuelle de renseignements couvrant neuf périodes décennales. Le premier dénombrement a eu lieu en 1860. Depuis lors, un nouveau recensement a été effectué tous les dix ans, à deux exceptions près : le recensement de 1888 a eu lieu après un intervalle de huit ans seulement et celui de 1941 – pour des raisons dont nous nous souvenons encore bien – avec un retard d'une année. Le tableau suivant donne le nombre des bâtiments habités ainsi que celui des ménages :

Maisons et ménages en Suisse 1860-1950

Année	Maisons habitées	Ménages
1860.....	347 000	528 000
1870.....	387 000	557 000
1880.....	400 000	608 000
1888.....	400 000	638 000
1900.....	434 000	729 000
1910.....	471 000	829 000
1920.....	494 000	887 000
1930.....	545 000	1 003 000
1941.....	604 000	1 147 000
1950.....	673 000	1 312 000

De 1860 à 1950, le nombre des maisons habitées a augmenté de 94% ; au bout de la même période, on a compté presque 150% de ménages en plus. L'accroissement minimum du nombre des bâtiments s'est produit dans le canton des Grisons (33% seulement). Par contre, l'augmentation de loin la plus forte, pendant ces quatre-vingt-dix ans, a eu lieu dans le canton de Bâle-Ville : ici, dans des conditions essentiellement urbaines, le nombre des bâtiments s'est multiplié par sept, en passant de 2927 à 20 573.

Au cours du demi-siècle qui s'est écoulé entre 1900 et 1950, l'accroissement du nombre des maisons en Suisse a été exactement de 55%. Pendant cette période, Bâle-Ville représente le maximum pour toute la Suisse avec une hausse de 138%, tandis que le pourcentage le plus bas a été enregistré pour Appenzell Rhodes-Extérieures. Entre les deux derniers recensements, les Rhodes-Extérieures ont eu de nouveau le taux d'accroissement le plus petit (+3%) tandis que Zurich a atteint le maximum (+17%) et la moyenne suisse se situe à 11%.

La densité d'habitation, c'est-à-dire le nombre d'habitants par bâtiment, se situait entre 1860 et 1880 autour de 7 personnes par maison. Jusqu'en 1910, ce nombre est monté à 8, pour redescendre ensuite d'une manière continue jusqu'à 7. Au cours des mêmes périodes, les cantons de Bâle et de Genève accusaient les chiffres les plus élevés. De 1860 à 1910, Bâle-Ville était en tête avec une densité de 12 à 14 personnes par bâtiment. En 1950 les conditions de logement s'étaient considérablement améliorées par rapport à la densité d'habitation et le nombre n'était plus que de 9,6 ; autrement dit, en 1860, la densité

Exposition permanente de la construction

12, pl. de la Gare - Lausanne

Toujours les nouveautés
de la construction

DEVILLE entreprise fondée en 1897
CHAUFFAGE - PLOMBERIE - TOITURE
Servette 32 - Marignac 11 - GENÈVE

ÉLECTRICITÉ
HENRI CAVÉ

Diplômé fédéral

Lausanne - Place Riponne 5 (Maison du Commerce) - Tél. 22 53 18

Lisez
chaque mercredi
l'Hebdomadaire
illustré romand

JE
VOIS
TOUT

qui paraît
désormais sur
32 pages
grand format.

En vente dans les kiosques, 60 cts.

Pour votre chauffage au mazout

les spécialistes : **E. CANOVA & FILS**

Serrurerie, Mécanique, Chaudronnerie, Appareillage
Constructeurs, représentants des brûleurs Cuénod
Installations et services d'entretien
Lausanne, tél. 24 06 77, La Borde 18

E. WEBER ÉLECTRICITÉ

LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

Pour vos travaux d'Électricité - Gaz - Eau - Téléphone

adressez-vous à **BORNET S. A.**

8, rue de Rive - GENÈVE - Téléphone 5 02 50

d'habitation était à Bâle-Ville de moitié environ plus élevée qu'en 1950. Depuis 1910, c'est Genève qui détient le record peu enviable de la densité d'habitation la plus élevée de la Suisse avec, en 1950, un chiffre de 11 personnes par maison pour le canton et de 17 personnes pour Genève-Ville.

On pourrait naturellement rassembler beaucoup plus de détails sur chaque canton en particulier et nous pourrions parler d'une manière tout à fait détaillée des « cabanes et palais » dans lesquels nous logeons - de la maison d'une famille jusqu'au gratte-ciel. Mais nous laisserons cela au lecteur.

(Le Coopérateur suisse.)

J. R.

Nouveau système américain de maisons préfabriquées

Il s'agit donc d'une société immobilière qui s'est donné pour tâche la construction très rapide de logements au moyen d'éléments préfabriqués dans la grande banlieue de Chicago.

Le lotissement auquel elle travaille comportera 1000 logements à loyer modéré, de 3 à 6 pièces et répartis en 318 immeubles de un à deux étages, avec possibilité de garer 350 voitures particulières.

Ces immeubles sont de 10 types différents, ce qui rompt l'uniformité si souvent déprimante de ce type de constructions, chacun d'eux comprenant 2, 3 ou 4 appartements. Un immeuble de 4 appartements est terminé chaque jour. Pour réaliser ce programme, la Corbetta-Price préfabrique « à la chaîne » à proximité immédiate du chantier les éléments de murs sur des « chantiers de coffrage ».

Ces murs sont du type dit « en sandwich ». Le lotissement de Chicago utilise « 8 chantiers de coffrage » en ciment armé, le fond du coffrage comportant, en outre, une plaque de contre-plaqué. Chacun des chantiers a un peu plus de 91 mètres de long et 3 mètres environ de large (hauteur des murs). On obtient des murs de longueur variable en plaçant des madriers dans le coffrage. On « sort » en tout chaque jour 390 m².

On les fabrique en plaçant dans le coffrage, du treillage métallique, les cadres des portes et des fenêtres et de la ventilation, des crochets qui serviront à soulever l'élément quand on le mettra en place et des plaques d'acier destinées à souder les murs entre eux ou à la charpente métallique de la construction.

On coule ensuite du ciment sur 10 cm. d'épaisseur pour la façade intérieure du mur.

Avant qu'il ne durcisse, on le couvre de blocs de mousse de verre calorifuge de 38 mm. d'épaisseur. Ces blocs de verre sont séparés par du treillis métallique qui permet de relier la première couche de ciment à la seconde couche que l'on coule alors pour former la surface extérieure du mur. Cette dernière couche a 6,5 cm. d'épaisseur.

Trois jours plus tard, le mur est prêt. Chaque élément pèse, en moyenne, de 5 à 7 tonnes. Il est dégagé du coffrage au moyen de ventouses et placé verticalement sur une remorque en 6 minutes. Sur le chantier, le mur est soulevé par ses crochets et mis en place avec une grue.

Les murs terminés, on pose les planchers et la toiture également préfabriqués en dalles de ciment creuses avec tenons métalliques. Les plaques métalliques des murs sont enfin soudées entre elles et avec les tenons, les joints sont bouchés, les cloisons intérieures montées, puis les canalisations d'eau, de gaz et d'électricité.

Sur le chantier de Chicago, qui ne comporte que des immeubles de petites dimensions, les murs que nous venons de décrire sont employés sans armatures car ils sont suffisamment robustes pour supporter planchers et toiture, mais pour un immeuble plus important et à ossature métallique, on construit des murs beaucoup plus légers d'une épaisseur totale de 126 mm. (deux épaisseurs de ciment de 44 mm. chacune, une épaisseur de mousse de verre de 38 mm.). C'est ce qui a été fait pour la construction d'une nouvelle usine de l'Union Carbide and Carbon Corporation, de Marietta, dans l'Ohio. On a préfabriqué, à cet effet, 46 000 m² de murs légers.

Financement du logement américain

Il y a eu, entre les deux guerres une très grave crise du logement aux Etats-Unis : de 1 million par an avant 1930, le nombre des logements tomba à 80 000. Face à l'incertitude du lendemain, plus personne ne voulait bâtir ni garantir une construction.

C'est alors que le Gouvernement intervint en créant la « Federal Housing Administration » (F. H. A.). L'idée de ce système était simple : les détenteurs de capitaux ne prêtant plus aux particuliers faute de garanties suffisantes, l'Etat décida de donner sa propre garantie par l'intermédiaire du nouvel organisme.

Celui qui veut faire construire une maison présente son projet et son devis ; si l'enquête, très rapide, est favorable, la F. H. A. se porte garante et dès lors le candidat propriétaire trouve facilement les fonds nécessaires.

En général, le versement des mensualités dure quinze ans et comprend l'entretien de la maison, l'éclairage et le remboursement de la dette ; après quoi, la maison vous appartient.

Au cours des six dernières années - lisons-nous dans *Rapports France-Etats-Unis* - 810 000 familles américaines ont bénéficié de cette forme de financement, pour lequel la F. H. A. ne prélève que 1,5 p. 100, dont 0,5 p. 100 sont versés à un fonds d'assurance.

Si un emprunteur ne peut plus faire face à ses engagements, la F. H. A. rembourse au prêteur et tente de trouver un arrangement avec celui qui n'a pas pu payer ; en cas d'échec, la maison est mise en vente. Mais il y a très peu de défaillants : 0,7 p. 100 seulement. Exemple à méditer.